

# Dons aux œuvres

Articles 200 et 238 bis du code général des impôts

## Formulaire à destination du Groupe Gymnastique Ryhmique

Nom du Donateur : .....

Adresse du Donateur : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

reconnait faire un don d'un montant de ..... euros en chèque / espèce (barrer la mention inutile) au Cercle Paul Bert Villejean – Groupe Gymnastique Rythmique, association loi 1901 autorisée à recevoir des dons et legs reconnu d'utilité publique par décret du 09 février 1932 publié au journal officiel du 29 juillet 1929.

Don remis à :

Date :

Signature du donateur :



4 bis, square du Berry  
35000 Rennes  
Tel : 02.99.54.10.40  
Fax : 02.99.33.78.50  
[gr.villejean@benevolescpb.fr](mailto:gr.villejean@benevolescpb.fr)  
<http://grcpb.canalblog.com>



**M. CORDEAU Thierry**  
Président du groupe GR  
Tel : 06.10.67.42.52

**Formulaire non officiel à remettre au donateur.  
Le comptable du Cercle Paul Bert de Rennes vous enverra un reçu officiel.**

..... membre du bureau du Cercle Paul Bert Villejean – Groupe Gymnastique Rythmique atteste s'être vu remettre le don de ..... d'un montant de.....euros.

Date :

Signature du membre du bureau CPB GR :